

Les familles monoparentales et leur géographie

par Gérard-François Dumont

Les problèmes posés aux familles monoparentales commencent seulement à être connus. Ici, dans leur ampleur, mais il sera nécessaire de prendre mieux en compte les besoins de cette catégorie de familles en forte augmentation.

La sociologie de la population de la France distingue les conditions de vie des personnes selon qu'elles vivent dans des ménages ou dans ce que l'Insee appelle les communautés¹. La France métropolitaine compte, selon le dernier recensement, 26 millions de ménages, un ménage se définissant comme le ou l'ensemble des occupants d'un même logement, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Le tiers de ces ménages, soit près de 9 millions, sont composés d'une seule personne. Au sein des 17 millions d'autres ménages, le recensement dénombre 2,157 millions de familles monoparentales, donc de familles constituées d'un seul adulte avec un ou plusieurs enfants. Les autres ménages sont composés des couples sans enfants (7 millions) et des couples avec enfants (7,5 millions).

Comme de nombreuses études existent sur la ville de Paris, il nous a paru important d'étudier les grandes métropoles régionales françaises qui font l'objet de moindres recherches et surtout d'insuffisance de recherches comparatives. C'est pourquoi, nous avons conduit une étude sur la géographie urbaine de l'exclusion en créant un indice synthétique d'exclusion, dont l'une des treize composantes est le pourcentage des familles monoparentales dans l'ensemble des ménages. Les familles monoparentales, surtout avec plusieurs enfants, sont considérées comme un facteur d'exclusion, c'est-à-dire de marginalisation sociale. En effet, de nombreuses études montrent que les familles monoparentales rencontrent des difficultés particulières. Par exemple, en matière de ressources financières, ce type de famille dispose, au mieux, d'un seul revenu professionnel. Autre élément, une étude américaine, qui n'est peut-être pas si loin du cas français, conclut que « les garçons qui ne grandissent pas dans une famille traditionnelle (constituée des deux parents biologiques) réussissent moins bien² ».

1. Les communautés concernent notamment les personnes qui vivent dans un foyer, les étudiants en cité universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, etc.

2. *Le Monde*, 2 février 2012.

Globalement, la part des ménages monoparentaux est variable selon les métropoles régionales françaises prises dans le périmètre de leur unité urbaine¹. Alors que le pourcentage de la France métropolitaine compte 8,3 % de familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages, ce pourcentage s'élève à 11,3 % pour l'unité urbaine de Marseille, 10,4 % pour Lille, 9,0 % pour Nice, 8,7 % pour Bordeaux, 8,5 % pour Lyon et 8,4 % pour Toulouse. Il est de 9,7 % pour l'unité urbaine de Paris.

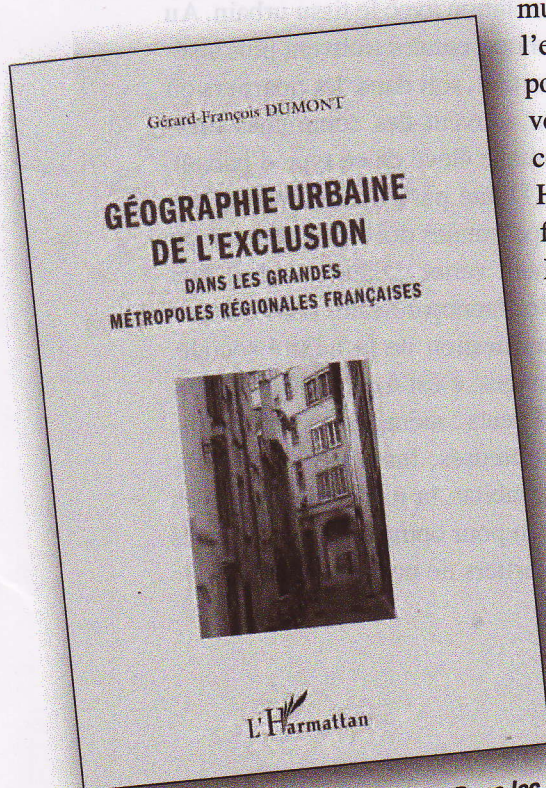
Aux différences selon ces métropoles s'ajoutent des niveaux fort diversifiés en leur sein. Ainsi, parmi les cinquante et une communes de l'unité urbaine de Bordeaux, les taux varient de 13,7 % dans la commune de Cenon, limitrophe de la commune-centre de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne, à 2,6 % dans la commune de Bonnetan, petite commune résidentielle à l'extrême est de l'unité urbaine. Plus précisément, les pourcentages de familles monoparentales les plus élevés se situent dans la couronne périphérique est de la commune-centre, là où le pourcentage de logement HLM est également élevé. Il faut noter que le taux de familles monoparentales de la commune-centre de Bordeaux (7,6 %) est inférieur à la moyenne de l'unité urbaine. La catégorie des faibles pourcentages de familles monoparentales se constate dans des communes faiblement peuplées, comportant surtout des pavillons habités par des couples souvent avec deux salaires.

Parmi les soixante-deux communes de l'unité urbaine de Lille, la carte du pourcentage des familles monoparentales dans la population des ménages montre des taux élevés à Roubaix (avec le maximum de 15,8 %) et Tourcoing, ainsi que dans trois communes limitrophes. Ces trois communes présentent un profil sociodémographique assez varié, mais se caractérisent par un taux significatif de logements HLM. Avec un taux de familles monoparentales de 8,6 %, la commune-centre de Lille se situe clairement en dessous de la moyenne de l'unité urbaine. La catégorie des

taux les plus faibles de familles monoparentales regroupe des communes généralement peu denses, souvent situées en périphérie de l'unité urbaine, voire à ses franges, comme la petite commune d'Englos à l'ouest (3,9 %).

Concernant l'unité urbaine de Lyon, sa commune-centre présente, comme à Lille, un

1. C'est-à-dire dans l'ensemble des communes en continuité de bâti avec la commune-centre. Cf. Gérard-François Dumont (direction), *La France en villes*, Sedes, 2010.



Géographie urbaine de l'exclusion. Dans les grandes métropoles régionales françaises
L'Harmattan - 26 €

taux de familles monoparentales (7,4 %) inférieur à la moyenne. En revanche, la commune-centre de Marseille compte un pourcentage de familles monoparentales (12,3 %) supérieur à la moyenne de l'unité urbaine, précisément le troisième taux le plus élevé des trente-huit communes de l'unité urbaine. Cette situation peut s'expliquer par une offre immobilière comprenant des petites surfaces habitables et des logements sociaux. Les disponibilités foncières de la commune-centre de Marseille ont permis d'y localiser davantage de logements collectifs sociaux, alors qu'à Bordeaux ou à Lyon, communes à plus faible superficie, il fallait aller dans des communes limitrophes pour disposer de davantage de foncier.

Le résumé de la géographie des familles monoparentales dans les grandes métropoles régionales françaises met en évidence une corrélation avec le tissu urbain. Au sein de ces grandes agglomérations, les familles monoparentales trouvent plus aisément des logements soit là où le parc social est important, soit dans des quartiers où existent des logements de petite taille. Or, ce sont souvent des communes limitrophes de la commune-centre qui offrent un pourcentage élevé de ce type d'habitat. Ces résultats invitent à plusieurs questionnements. D'une part, ils confirment que les politiques sociales concernant les familles monoparentales doivent s'adapter sur les territoires puisque leur part peut considérablement varier. D'autre part, il faut s'interroger sur une certaine concentration des familles monoparentales dans certains ensembles de logements. De même que se pose la question de la mixité sociale, faut-il également se poser celle de la mixité des ménages, c'est-à-dire de la cohabitation dans un même quartier de type de ménages différents : ménages unipersonnels, familles jeunes sans ou avec enfants, familles nombreuses, familles de retraités, familles monoparentales, etc. Dans les politiques d'habitat, la mixité des ménages ne serait-elle pas un élément à prendre en considération pour optimiser les solidarités intergénérationnelles et de voisinage au sein des quartiers de nos villes ? ●